

Collaboration interne au sein de l'Hôpital neuchâtelois avec les médecins, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes et le personnel infirmier pour un avis commun quant au retour à domicile ou à un transfert pour suite de prise en charge (séjour de neuroréhabilitation dans le service MPR notamment).

Collaboration externe avec les médecins installés (médecins traitants, neurologues) et les partenaires assurant une partie du suivi (services de neuropsychologie de Suisse romande : hôpitaux universitaires, SUVA, cabinets logopédiques).

Comment nous contacter ?

Michèle Croisier, spécialiste en neuropsychologie FSP,
logopédiste diplômée, et responsable de l'unité

neuropsychologie-logopedie.hne@ne.ch

Hôpital neuchâtelois Pourtalès032 713 42 40
Hôpital neuchâtelois Chaux-de-Fonds.....032 967 24 62
Hôpital neuchâtelois Val-de-Ruz.....079 821 88 90

Intégrer les troubles cognitifs et comportementaux dans la prise en charge médicale



Unité de neuropsychologie
et logopédie
de l'Hôpital neuchâtelois

PRESTATIONS

L'unité de neuropsychologie et logopédie effectue l'évaluation des troubles cognitifs (mémoire, langage, flexibilité mentale, etc.), émotionnels et comportementaux survenant après une lésion cérébrale.

Les examens sont réalisés par des psychologues diplômés FSP et une logopédiste, supervisés par une psychologue spécialiste en neuropsychologie FSP (4EPT). Un-e psychologue-stagiaire licencié-e en psychologie, en formation post-graduée, complète l'équipe.

POUR QUI ?

La consultation s'adresse principalement aux patients adultes, hospitalisés ou en ambulatoire, souffrant de :

- Pathologies acquises :
- attaques cérébrales
 - traumatismes crâniens
 - toxico-dépendances (alcoolisme)
 - encéphalites / encéphalopathies
 - tumeurs cérébrales ...
- Pathologies dégénératives :
- trouble cognitif léger (MCI)
 - déclin cognitif vasculaire
 - maladie d'Alzheimer
 - démence à corps de Lewy
 - démence fronto-temporale
 - maladie de Parkinson ...

POURQUOI ?

- o évaluer l'autonomie sur le plan cognitif et comportemental en précisant la sévérité et la conscience des troubles ;
- o informer les proches ;
- o proposer les mesures thérapeutiques ;
- o contrôler l'évolution.

COMMENT ?

L'évaluation est réalisée sur prescription médicale, sur la base d'un entretien et de tests standardisés permettant une mesure quantitative et qualitative des performances, mettant en évidence les déficits présents et les ressources disponibles.

Ces données font l'objet d'un rapport écrit.

La collaboration pluridisciplinaire alliant médecine interne/générale, neurologie et radiologie favorise l'établissement d'un diagnostic précis.

L'évaluation donne des indications sur le potentiel de récupération et permet d'informer et de conseiller l'entourage familial.

Elle débouche sur des **mesures thérapeutiques**, nécessaires à la réintégration sociale et professionnelle.